



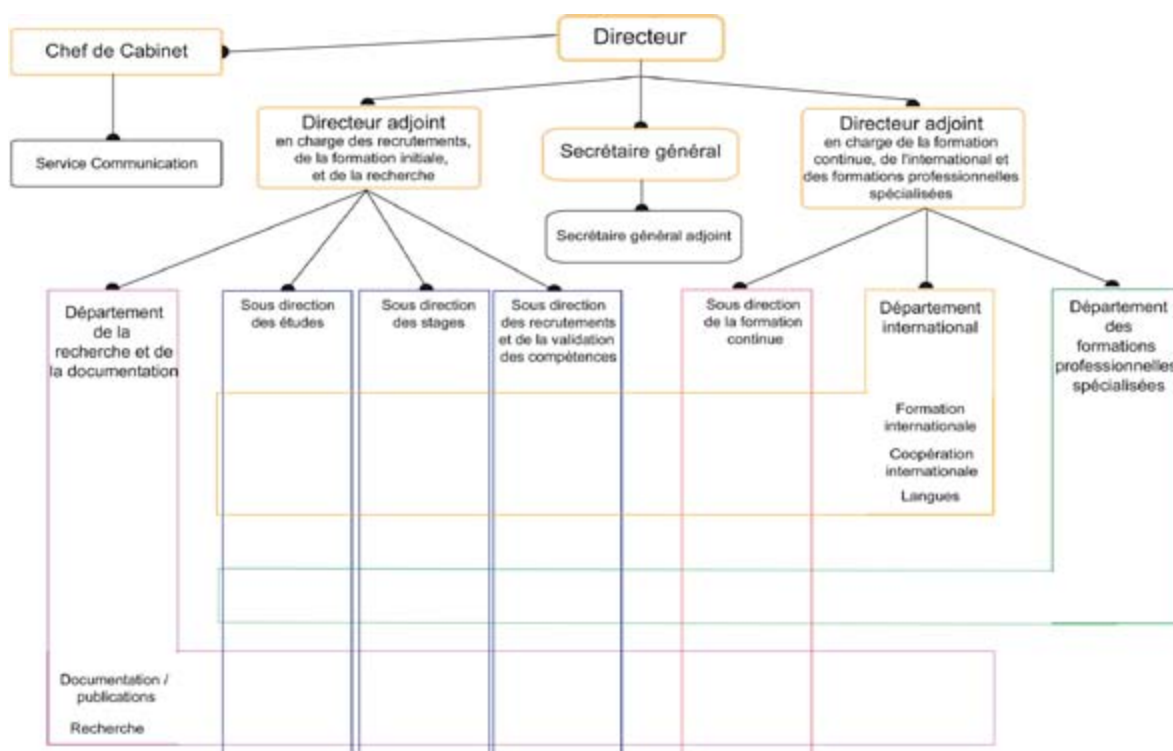
**PROFIL DE POSTES**  
**Chargés de mission recherche**  
**Département de la recherche et de la documentation**

**PRESENTATION DE L'ENM :**

L'École nationale de la magistrature, établissement public administratif doté d'un budget autonome de l'ordre de 50 millions d'euros pour l'exercice 2009, se répartit sur deux sites distincts l'un situé à Bordeaux siège de l'École et de la direction des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, l'autre localisé à Paris où se trouve la direction de la formation continue, des relations internationales et des formations professionnelles spécialisées. L'École nationale de la magistrature, qui compte aujourd'hui 180 emplois équivalents temps plein, est dirigée par un directeur qui met notamment en œuvre la mission pédagogique de l'École et les délibérations de son conseil d'administration.

A l'occasion de son cinquantenaire, l'ENM met en œuvre un projet global qui, sur la base de compétences définies, met en adéquation le recrutement et la formation. En particulier, une nouvelle approche pédagogique est désormais permise par la création de huit pôles de formation, communs à la formation initiale et à la formation continue, et dans lesquels l'apprentissage des techniques des différents métiers (parquet, juge des enfants, juge d'instance...), coexiste avec une logique d'acquisition transversale des compétences (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision...).

Par ailleurs, la recherche appliquée étant une des missions essentielles d'une grande école, un département de la recherche et de la documentation a été créé, notamment pour se concentrer sur l'étude des pratiques judiciaires.



## DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste à pourvoir est celui de **chargé de mission recherche** au sein du département de la recherche et de la documentation.

Ce département, placé sous l'autorité du directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, est composé de :

- un sous directeur, chef du département
- deux magistrats, chargés de mission
- trois assistants de justice
- un greffier en chef, chef de service
- deux agents de catégorie B
- quatre agents de catégorie C
- deux bibliothécaires contractuelles

Ce département a pour missions de :

- proposer la documentation sous tous supports nécessaires aux activités pédagogiques de l'Ecole
- procéder à des études ou recherches sur :
  - l'histoire de la justice, des personnels de justice et des pratiques judiciaires
  - les pratiques judiciaires nationales, étrangères ou comparées
  - l'application de la règle de droit
- participer au recueil des bonnes pratiques et des dossiers judiciaires pouvant présenter un intérêt pédagogique ou historique
- assurer le recueil des conférences et des documents pédagogiques développés dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue

- développer une politique de diffusion sous tous supports destinées aux auditeurs de justice, aux magistrats de juridiction et aux professionnels du droit
- procéder à des études d'affaires judiciaires qui ont abouti à un engagement de la responsabilité de l'Etat pour fonctionnement défectueux du service de la justice ou à une indemnisation prononcée sur la base de l'article 149-3 du code de procédure pénale. Les études, qui ne peuvent avoir qu'une finalité pédagogique, ne peuvent porter que sur des dossiers ne faisant l'objet d'aucune procédure en cours quelle qu'en soit la nature.

Ce département a en charge les publications de l'Ecole :

- Les Cahiers de la justice / Dalloz
- Justice pénale actualités
- Justice civile actualités
- Administration de la Justice actualités

Le chargé de mission recherche :

- Participe directement à la mise en œuvre de la mission de recherche et de documentation du département
- Supervise l'élaboration de la revue « Justice civile actualités » (avec l'aide d'un assistant de justice)

En complément de cette activité principale, il peut être amené, en fonction de ses compétences, à :

- Représenter l'Ecole dans des groupes de travail ou réseaux dont l'ENM est membre
- Effectuer toutes autres tâches confiées par le directeur.

### **LOCALISATION :**

Il s'agit d'un poste basé à Bordeaux. La disponibilité requise rend nécessaire une résidence à Bordeaux ou dans sa proche région.

### **COMPETENCES REQUISES :**

Ce poste nécessite :

- Des bases juridiques solides
- Une expérience en matière de recherche
- Une capacité au travail en groupe
- Un sens aigu de l'organisation et de la relation
- Une maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation de documents)

### **STATUT :**

Le poste de chargé de mission peut être proposé à un magistrat ou à un non magistrat.

Il peut être proposé à un magistrat hors hiérarchie (à égalité), du premier grade ou à un magistrat du second grade dès lors que ce dernier est inscrit au tableau d'avancement.

Détaché pour trois ans renouvelable une fois, au sein d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des sceaux, ministre de la Justice, les chargés de

mission recherche sont placés sous l'autorité générale du directeur de l'Ecole et du directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, et sous l'autorité directe du chef de département.

Les magistrats détachés dans un emploi à l'ENM sont nommés à l'échelon comportant un indice immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine.

La nomination est prononcée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, après avis du directeur de l'Ecole.

Textes :

- Ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant statut de la magistrature
- Décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'Ecole nationale de la magistrature
- Décret n° 99-1073 du 21 décembre 1999 régissant les emplois de l'Ecole nationale de la magistrature
- Règlement intérieur de l'Ecole nationale de la magistrature

### **MODALITE DE RECRUTEMENT :**

L'ensemble des postes de l'ENM ouverts aux magistrats est intégré dans une grille de désidérata accessible depuis le site intranet de la direction des services judiciaires et permettant de candidater en ligne.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, doivent être adressées, par la voie hiérarchique (pour les magistrats), au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature S/C de Madame la directrice des services judiciaires.

Les candidatures sont également à adresser par courrier électronique directement à Eric BRAMAT, chef de cabinet du directeur de l'Ecole nationale de la magistrature.

Date de prise de fonction souhaitée : **1<sup>er</sup> septembre 2010**

### **CONTACTS A L'ENM :**

Pour tous renseignements, personnes à contacter :

Philippe ASTRUC  
Directeur adjoint  
05 56 00 10 01  
[Philippe.astruc@justice.fr](mailto:Philippe.astruc@justice.fr)

Eric BRAMAT  
Chef de cabinet du directeur de l'ENM  
05 56 00 11 20  
[Eric.Bramat@justice.fr](mailto:Eric.Bramat@justice.fr)